DÉPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°52/2017
OBJET : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°3

Conseillers en exercice :	23
Présents :	12
Excusés :	11
Pouvoirs :	5
Votants :	17

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 16 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 9 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.
ABSENTS EXCUSES : Emile BEZZONE qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO.
SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie DAVILLER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2017, les modifications suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Terrais bâtis	2115 – Opération 208 *Cercle*	+ 45 000.00		
Terrais bâtis	2115 – Opération 254 *Four*	+ 22 500.00		
Terrais bâtis	2115 – Opération 255 *Cave*	+ 22 500.00		
Matériel de transport	2182	+ 10 000.00		
Terrains bâtis	2115 Opération 253	+ 1 021 748.60		
Terrains bâtis	2115	- 1 111 748.60		
Dépenses imprévues		- 10 000.00		
TOTAUX		0		0

SECTION FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Dépenses imprévues	022	- 675.00		
Annulation de titres sur exercices antérieurs	675	+ 675.00		
Subventions aux associations	6574	- 6000.00	-	
Autres charges exceptionnelles	678	+ 6 000.00	-	
TOTAUX		0		0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

ADOPTE la décision modificative présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 30 NOV. 2017
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le
28 NOV. 2017